CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1463 **Valable du 20/11/2025 au 19/11/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 16/02/1999
Forme juridique : SAS

Capital : 156 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AVIGNON 421896085

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 421 896 085 00089
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 210672000174

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 1247001/001466280

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 579027K1247001 / 001466280/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Dénomination sociale : PEINTURE DECORATION MACONNERIE
Sigle : PDM

41 RUE MARCEL DASSAULT
ZAC MARCEL DASSAULT
93140 BONDY

Téléphone : 01 48 30 72 67 **Fax :** 01 48 30 36 12
Portable : 06 20 34 43 48
Responsabilité légale : SP FINANCES (538 864 026)
STERI PHILIPPE PRÉSIDENT

Responsable Technique : AMMARI SONIA

Site internet : http://www.pdm.fr
E-mail : info@pdm.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	35	EFF3	15 575 210	CA8
Dans l'activité	26	EFF3	1 341 499	CA4

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 09/03/2026	20/11/2025	19/11/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 30/10/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR

Version 2025